AR Prefecture

006-240600593-20211216-CC211207-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Soutien au développement des actions culturelles et de loisirs : dotation spécifique aux communes 2021

Décision n° 21 12 07

L'an deux mille vingt et un, le jeudi seize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance ouverte au public et retransmise en direct par voie électronique.

Etaient présents : *Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Michel Calmet Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés : *Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Alain Alessio, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Madame Evelyne Laborde.*

Absents : *Messieurs Pierre Donadey, Edmond Mari, Robert Nardelli, Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur.*

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1er vice-président chargé des finances, rappelle que la politique communautaire en faveur des actions culturelles et de loisirs, vise à promouvoir une offre diversifiée dans un souci d'équilibre et de maillage du territoire en développant les loisirs de proximité nécessaires à une vie locale attractive. Dans ce cadre, il a été décidé d'aider les communes à organiser leurs manifestations traditionnelles en participant financièrement à la location de chapiteaux.

Il rappelle également les modalités de règlement financier établies comme suit : les communes payent directement les fournisseurs et la communauté de communes leur verse une dotation de solidarité spécifique correspondant aux coûts engendrés par la location de chapiteaux, étant précisé que cette dotation pourra être versée en plusieurs fois, en fonction des besoins échelonnés des communes.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1er vice-président chargé des finances, indique que, lors de l'adoption du budget 2021, l'enveloppe consacrée au soutien à la location des chapiteaux a été fixée à 22 530,00 €.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

AR Prefecture

006-240600593-20211216-CC211207-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021

Suite au recensement réalisé auprès des communes, le 1er vice-président propose de verser :

- à la commune de Bendejun, une dotation de 2 544,00 €
- à la commune de Cantaron, une dotation de 3 198,00 €
- à la commune de L'Escarène, une dotation de 5 556,00 €
- à la commune de Peille, une dotation de 2 886,00 €
- à la commune de Peillon, une dotation de 4 614,00 €
- à la commune de Touët-de-L'Escarène, une dotation de 3 111,80 €

Au total, ce soutien s'élève à 21 909,80 € qui entre dans l'enveloppe initiale proposée dans le budget.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1er Vice-président, après en avoir délibéré,

Vu la politique communautaire en faveur des actions culturelles et de loisirs,

Considérant les frais engendrés par la location d'un chapiteau pour l'organisation, sur les communes concernées, de diverses manifestations :

Décide de verser :

- à la commune de Bendejun, une dotation de 2 544,00 €
- à la commune de Cantaron, une dotation de 3 198,00 €
- à la commune de L'Escarène, une dotation de 5 556,00 €
- à la commune de Peille, une dotation de 2 886,00 €
- à la commune de Peillon, une dotation de 4 614,00 €
- à la commune de Touët-de-L'Escarène, une dotation de 3 111,80 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
C. PIAZZA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
55 bis RD 2204
06440 BLANSASC